

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **13 février 2012**

Délibération n° 2012-2730

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Priest

objet : Aménagement d'une zone 30 et de la place de Manissieux - Versement d'un fonds de concours par la Ville - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Dubos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 février 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 février 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brillard, Brolquier, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, MM. Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Nissanian, Olivier, Mme Pallega, MM. Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. David G.), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), Fih (pouvoir à M. Brillard), M. Appell (pouvoir à M. Darne JC.), Mme Benelkadi, MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Corazzol (pouvoir à M. Longueval), Flaconnèche (pouvoir à M. Goux), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Mme Levy (pouvoir à M. Havard), M. Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Ferraro), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra, M. Turcas (pouvoir à Mme Dagorne).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Dumas, Genin, Giordano, Justet, Louis.

Séance publique du 13 février 2012**Délibération n° 2012-2730**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Priest

objet : **Aménagement d'une zone 30 et de la place de Manissieux - Versement d'un fonds de concours par la Ville - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008 relative à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014, le Conseil de communauté a approuvé l'inscription de l'opération d'aménagement d'une zone 30 rue Jules Verne à Saint Priest.

Cette rue traverse le hameau de Manissieux dans sa partie centrale. Elle dessert la place qui est le lieu de convivialité quotidienne du quartier. Il est constaté toutefois que son aménagement dégradé n'est plus adapté à l'évolution du quartier.

La Ville de Saint Priest sollicite la Communauté urbaine de Lyon pour que cette place de Manissieux soit aménagée en concomitance avec la future zone 30 de la rue Jules Verne qui la jouxte et souhaite participer au financement de cet aménagement.

La direction de la voirie, en collaboration avec la Commune, a diagnostiqué les différentes problématiques de cette place communautaire. Elle a réalisé un projet qui a été présenté et validé en réunion publique qui a pour fonction :

- d'assurer une mixité d'usage : véhicules légers/cycles et piétons,
- d'intégrer la rue Jules Verne à la place de Manissieux,
- d'assurer et préserver un stationnement pour les commerces de la place,
- de valoriser ces commerces (terrasses, plantations, revêtement, etc.),
- d'aménager le parvis de l'église,
- de renouveler la présence végétale.

Différents scénarii d'aménagement ont été étudiés par la direction de la voirie avec la Ville de Saint Priest, les commerçants et habitants du quartier. La solution retenue permet d'établir un compromis entre la demande de stationnement et la nécessité de valoriser l'espace public. Le projet a ensuite été présenté en réunion publique.

Les matériaux choisis sont des matériaux classiques : enrobé (partiellement grenailé) sur chaussée, béton désactivé sur trottoirs et aux abords des commerces, stabilisé aux abords de l'église, mobilier urbain.

Le coût des travaux d'aménagement de la rue Jules Verne (zone 30) et de la place est estimé à 600 000 € TTC.

Ils intègrent les travaux de voirie, de plantations et d'assainissement pluvial (réseau unitaire).

La maîtrise d'œuvre est assurée par la direction de la voirie et la direction de l'eau.

Le démarrage des travaux est prévu en mars 2012.

Le besoin en autorisation de programme s'élève à 600 000 € (570 000 € TTC sur le budget principal et 30 000 € HT sur le budget annexe de l'assainissement). Les dépenses seront réalisées en 2012.

La Ville de Saint Priest participe à l'opération, par le biais d'un fonds de concours, pour un montant de 300 000 €.

Il est proposé de réaliser ces travaux sur les marchés à bons de commande gérés par la direction de la voirie et de la direction de l'eau ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'aménagement d'une zone 30 et de la place de Manissieux rue Jules Verne à Saint Priest,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Saint Priest concernant l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 300 000 € par la Ville à la Communauté urbaine pour l'aménagement de la place de Manissieux.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, répartie comme suit :

- au budget principal, sur l'opération n° OP09O2693 pour un montant de 570 000 € TTC en dépenses et 300 000 € en recettes sur l'exercice 2012,

- au budget annexe de l'assainissement, sur l'opération n° 2P09O2693 pour un montant de 30 000 € HT en dépenses sur l'exercice 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 février 2012.